

Conditions générales d'utilisation du site « Base Empreinte »

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie,

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) régi par les articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26-4 du Code de l'environnement, ayant son siège social au 20, avenue du Grésillé BP 90406 49004 Angers Cedex 01, France,

Inscrit au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309

Représentée par Monsieur Sylvain Waserman, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de l'ADEME.

Ci-après désignée par l'« ADEME »,

Le directeur de la publication : La directrice de la publication est Madame Katia LEFEUVRE.

La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations est Monsieur Luc MORINIERE en qualité de Directeur des affaires juridiques et des achats.

Date et version de la LICENCE : Version 1.0 du 6 mai 2024

PREAMBULE

L'ADEME a développé une base de données multi-sectorielle d'inventaires de cycle de vie (ICV) et/ou de résultats d'analyse du cycle de vie (ACV) : Base Empreinte®. Les données de la Base Empreinte® sont utilisées pour réaliser des bilans d'émissions de gaz à effet de serre (réglementaires et volontaires) des organisations (entreprises, collectivités, etc.), pour le dispositif français d'affichage environnemental et pour l'éco-conception via l'outil Bilan Produit.

Via l'application <u>www.ecobalyse.beta.gouv.fr</u>, l'outil Ecobalyse offre un accès à plusieurs jeux de données :

- a) Les jeux données ecoinvent textile-alimentaire, qui sont des résultats d'évaluation du cycle de vie multicritères, pour l'expérimentation de l'affichage environnemental français (AE) sur le textile et l'alimentaire.
- b) Les jeux données ecoinvent textile-alimentaire, score unique, pour l'expérimentation de l'affichage environnemental français (AE) sur le textile et l'alimentaire. Ces données score unique sont sous <u>licence ouverte «etalab 2.0 »</u> et ne sont pas couvertes par ces conditions générales d'utilisation.

Il est précisé que les équipements (ordinateurs, téléphone, logiciels, moyens de télécommunication ...) permettant l'accès au site Ecobalyse et à certains de leurs services sont, à la charge exclusive des internautes, de même que les frais de télécommunications induits par leurs utilisations. D'une manière générale, les Conditions générales et/ou l'accès au site Ecobalyse n'emportent aucune obligation accessoire que ce soit, sans exhaustivité, des prestations de services, la fourniture de matériels, de conseils

1. **DEFINITIONS**

Les termes cités et définis dans cette section, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, auront les significations indiquées ci-dessous.

"ADEME": L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC) régi par les articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26-4 du Code de l'environnement, dont le siège social est situé 20, avenue du Grésillé BP 90406 49004 Angers Cedex 01, France

"ecoinvent" : l'association ecoinvent, une association fondée selon le droit suisse qui gère la Base ecoinvent

« Base ecoinvent » : désigne la base de données au sens de l'article L.112-3 alinéa 2 du Code de la propriété intellectuelle, développée et maintenue par ecoinvent, regroupant des jeux de données vérifiés par ecoinvent. Ces jeux de données sont utilisés pour évaluer l'impact environnemental de produits et services, d'organisations etc... Une partie de ces jeux de données sont mis à disposition via la Base Empreinte®. Les jeux de données ecoinvent sont accessibles sur Base Empreinte® via les pages sont accessibles via la page https://base-empreinte.ademe.fr/donnees/download-data

« Conditions générales » : les présentes conditions générales d'utilisation des jeux de données de la Base ecoinvent, complétées de ses mises à jour et avenants éventuels que le Licencié devra intégralement respecter.

"Données calculées" : nouvelles données calculées en utilisant les jeux de données, par exemple un jeu de données modifié ou le résultat calculé d'une évaluation, autres que le(s) jeu(x) de données d'origine eux-mêmes.

"Jeu(x) de données" : résultats d'évaluation du cycle de vie (LCIA) (scores multicritères) ou facteurs d'émissions GES (monocritère Gaz à effet de serre), et/ou informations associées (par exemple, sa région, sa classification, son unité, sa documentation...)

"Information associée": information et/ou documentation et/ou caractéristiques (par exemple, métadonnées ou propriétés) et/ou fichiers, au format non spécifié (par exemple, PDF,.xls,.xml,. spold) liés aux jeux de données.

- « Licencié(s) » : les personnes physiques ou morales, qui ont accepté les conditions de licence.
- « Résultats d'évaluation du cycle de vie » : Résultante d'un calcul d'analyse du cycle de vie (ACV), qui représentent les impacts potentiels sur l'environnement d'un système. Ces impacts sont mesurés à travers des indicateurs environnementaux. Les résultats peuvent se limiter à un indicateur (par exemple le changement climatique avec des facteurs d'émissions GES) ou plusieurs (changement climatique, acidification, eutrophisation etc...).

2. OBJET

Ce document défini les conditions d'accès au site Ecobalyse ainsi que les conditions d'utilisations par le Licencié des Jeux de données accessibles sur le site Ecobalyse.

3. ACCES AU SITE Ecobalyse

Le Licencié, agissant en son nom personnel et, le cas échéant, au nom et pour le compte de la personne morale qu'il représente, s'engage à respecter les termes des présentes.

Lors de leurs inscriptions en ligne et de la création de leurs comptes, les Licenciés s'engagent à fournir des informations vraies, exactes et complètes et s'engagent à les tenir à jour, sans délais.

Dans l'hypothèse où les Licenciés fourniraient des informations fausses, inexactes, périmées et/ou incomplètes, l'ADEME se réserve le droit de suspendre ou de résilier leurs licences ou de refuser, immédiatement et pour l'avenir, l'accès à tout ou partie du site Base Empreinte.

Le consentement des Licenciés aux Conditions générales s'exprime par la coche du bouton « accepter »,

Les Licenciés dans la limite des droits qui leurs sont conférés aux présentes, sont autorisés à :

Utiliser et accéder aux jeux de données d'ecoinvent présents sur le site ecobalyse dans la limite des droits qui leurs sont conférés aux présentes.

4. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ADEME est le propriétaire et/ou le concessionnaire des droits de propriété intellectuelle des jeux de données ecoinvent.

Les droits concédés aux Licenciés n'impliquent aucun transfert de propriété sur un quelconque des droits détenus, codétenus et/ou concédés par l'ADEME. Sont notamment visés (sans exhaustivité) les droits relevant des droits d'auteur (y compris sur les logiciels), des droits Sui Generis (Article L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle), des droits afférents aux signes distinctifs, aux dessins et/ou modèles, aux brevets, aux inventions, au savoir-faire, aux noms de domaine et aux droits à l'image des biens et des personnes.

Concernant les jeux de données ecoinvent, leur mise à jour et/ou correction de ces jeux de données, et tout droit de propriété intellectuelle ou autre y afférent, appartiennent à ecoinvent. Les jeux de données ecoinvent sont protégés par le droit d'auteur, le droit des bases de données, le droit de la concurrence déloyale, le droit du secret des affaires, ou tout autre droit applicable, selon le cas. Le Licencié reconnaît que ecoinvent et ses fournisseurs ont consacrés des ressources importantes à la collecte, à l'assemblage et à la compilation de chaque Jeu de Données ; et qu'ils constituent la propriété de ecoinvent.

Les Licenciés s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'ADEME et/ou ses partenaires (les mentions relatives à la titularité des droits comprises) et s'engagent également à informer l'ADEME.

5. DROITS ET OBLIGATIONS DU LICENCIE - JEUX DE DONNEES ECOINVENT

Les jeux de données ecoinvent désignent les jeux de données accessibles via la page https://base-empreinte.ademe.fr/donnees/download-data et définies comme « Données affichage environnemental textile et alimentaire ».

Les jeux de données ecoinvent sont uniquement accessibles aux licenciés situés en France Métropolitaine et d'Outre-Mer. Si le Licencié n'est pas basé en France, il n'est pas autorisé à télécharger et/ou à utiliser les jeux de données ecoinvent, ou à y accéder de toute autre manière. Dans ce cas, il doit cesser immédiatement toute action à leur égard et les supprimer sur tout support sur lequel il les a téléchargées.

Dans les limites des présentes conditions, l'ADEME accorde au Licencié un droit non exclusif, non transférable et limité :

- a) De consulter et télécharger les jeux de données ecoinvent et les Informations associées sur le site Base Empreinte®
- b) D'utiliser les jeux de données ecoinvent, en tout ou en partie, pour créer des Données Calculées pour son usage interne
- c) De publier des jeux de données ecoinvent en nombre limité (5 maximum), à des tiers pour un usage interne ou externe dans la mesure où elles ne sont pas mises à disposition dans un format téléchargeable séparé. La source des jeux de données doit être mentionnée dans la publication.
- d) De publier des données calculées à partir des données ecoinvent (tout ou en partie) dans la mesure où ces données calculées sont présentées de façon :
 - i. Statique et sous forme agrégée de telle manière que les lecteurs ne puissent pas recalculer, traiter, traduire, reconvertir, extraire ou percevoir de toute autre manière les données originales sous-jacentes, en tout ou en partie, à partir de celles-ci
 - ii. Occasionnelle, c'est-à-dire pour un nombre limité de publications et hors création de produits similaires à une base de données
 - iii. A mentionner la source des données utilisées.

Le licencié n'est pas autorisé :

- a) À publier ou à divulguer, à des fins internes ou externes à des tiers, des jeux de données ecoinvent, ou des parties de celles-ci, dépassant un nombre limité (5 maximum) ;
- b) À vendre, louer, prêter, distribuer, exporter, importer, agir en tant qu'intermédiaire ou fournisseur, ou accorder des droits de licence à des tiers sur les jeux de données ecoinvent, ou des parties de celles-ci ;
- c) À céder ou à transférer la propriété des jeux de données ecoinvent, ou de parties de celles-ci, à un tiers ;
- d) À réaliser des retraitement ou ingénierie inverse des jeux de données ou percevoir de toute autre manière les données originales sous-jacentes, en tout ou en partie, à partir de celles-ci .
- e) À publier ou à divulguer de manière dynamique les jeux de données ecoinvent ou les données calculées à partir des jeux de données ecoinvent par le biais de, ou intégrées dans, un outil logiciel, une application à des tiers (autre que pour l'usage propre du licencié). Pour mettre à disposition les jeux de données ecoinvent ou les données calculées à partir des données ecoinvent de façon dynamique à des tiers, une licence doit être établie entre ecoinvent et le licencié.

Si l'ADEME n'a plus les droits d'accès et d'utilisation des jeux de données ecoinvent, l'ADEME retirera les jeux de données ecoinvent du site Ecobalyse, soit temporairement, soit définitivement.

6. LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'ADEME ne peut donner aucune garantie de fiabilité, véracité, exhaustivité, pertinence quant à l'ensemble des jeux de données ecoinvent, et/ou autres Informations associées, et autres données

présentes sur le site ecobalyse, qu'elles soient fournies par l'ADEME, par ses partenaires ou par tout tiers.

La fourniture des jeux de données ecoinvent, et/ou autres Informations associées ne saurait être assimilée, de quelque façon que ce soit, à un conseil spécifique ou à une aide à la décision afin d'effectuer une transaction ou de prendre une décision.

Chaque Licencié reconnaît, en conséquence, utiliser les jeux de données ecoinvent, et/ou autres Informations associées ainsi que les autres données du site Ecobalyse® qui lui sont accessibles à ses seuls risques et périls et dans les limites des droits conférés par les présentes.

Le Licencié est seul responsable, et supporte le risque, de l'utilisation et de la mise en œuvre des jeux de données et/ou des Données Calculées. Le Licencié indemnisera, défendra et dégagera de toute responsabilité l'ADEME, ecoinvent et ses personnes auxiliaires pour tous les coûts, dépenses, dommages, pertes ou responsabilités découlant de, ou en relation avec, son utilisation des jeux de données, des Données Calculées et/ou de la violation des présentes conditions générales.

De ce fait, l'ADEME ne saurait être tenue pour responsable du préjudice ou du dommage pouvant résulter de l'utilisation des jeux de données ecoinvent, et/ou autres Informations associées ainsi que des autres données disponibles sur le site Ecobalyse.

De même, l'ADEME décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, le fonctionnement, les services proposés et l'accès des sites web édités par des tiers et accessibles depuis le site Base Empreinte® par des liens hypertextes.

7. CONSENTEMENT DU LICENCIE

Le consentement des Licenciés aux Conditions générales s'exprime par la validation de la fenêtre d'acceptation.

Si le Licencié n'accepte pas les conditions d'utilisations, il n'est pas autorisé à télécharger et/ou à utiliser les Jeux de données, ou à y accéder de toute autre manière. Dans ce cas, il doit cesser immédiatement toute action à leur égard et les supprimer sur tout support sur lequel il les a téléchargées.

8. DUREE & RESILIATION

8.1. DUREE

L'entrée en vigueur des présentes interviendra à compter de l'acceptation des Conditions générales par le Licencié.

La licence identifiée aux présentes est accordée jusqu'au 31 décembre de l'année civile en cours. Elle sera ensuite reconduite tacitement pour une (01) année civile complète sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, en respectant un préavis d'un (01) mois, adressé par tous moyens manifestant l'expression du consentement.

L'ADEME se réserve également le droit discrétionnaire de ne pas reconduire la présente licence dès lors qu'elle constaterait l'absence de connexion et/ou la non-utilisation par le Licencié pendant une (01) année civile complète.

8.2. RESILIATION

La présente licence pourra être résiliée par l'une des parties, en cas de violation et/ou d'inexécution, même partielle, par l'autre ("PARTIE Défaillante") d'une ou plusieurs de ses obligations au titre des présentes.

La licence sera alors résiliée de plein droit, quinze (15) jours calendaires après une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, à moins que dans ce délai, la PARTIE Défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la PARTIE Défaillante de remplir les obligations contractées en vertu des présentes jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels l'autre pourrait prétendre du fait de la violation et/ou inexécution susvisée.

8.3. MODIFICATIONS

A toutes fins utiles, il est précisé que l'ADEME disposera du droit de modifier les présentes Conditions générales. Toute modification apportée aux présentes Conditions générales sera publiée sur le site Internet de la Base Empreinte en mentionnant la date d'entrée en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Licencié refuserait explicitement, par écrit et dans le délai susmentionné, les nouvelles Conditions générales proposées par l'ADEME, le Licencié n'aura pas accès à la Base Empreinte.

9. LITIGES

Les Conditions générales, sont soumises au droit français.

Tout litige ou différend pouvant naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité desdits documents et/ou de leurs suites, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties dans un délai de deux (02) mois à compter de la notification adressée par l'une des parties à l'autre partie, donnera lieu à la saisine du tribunal compétent.

10. <u>DISPOSITIONS DIVERSES</u>

Si l'une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur.